



N° 184 - Juin 2019

LA CR  IX

F S S P X

DE SAINT-GILLES

Bien commun et bien particulier

La grande helléniste Jacqueline de Romilly écrivait : « ce que nous aimons en elle [la Grèce], c'est cet effort incroyable pour faire triompher les lumières sur les ombres ». Les Grecs ont vraiment appris à la pensée de l'homme occidental à voir la réalité et à exprimer le plus précisément possible ce réel. C'est si vrai que l'Église catholique a élaboré sa théologie en utilisant les outils philosophiques légués par la Grèce antique, spécialement par Aristote que saint Thomas d'Aquin a eu la lucidité et le courage de faire connaître et de faire adopter parce qu'il a vu dans la philosophie du Stagirite le meilleur outil pour dire le réel, donc aussi le réel surnaturel.

Dans *Les Lois*, Platon écrit : « Les hommes doivent nécessairement établir des lois et vivre selon des lois, sous peine de ne différer en aucun point des bêtes les plus totalement sauvages. La raison en est qu'aucune nature d'homme ne naît assez douée pour à la fois savoir ce qui est le plus profitable à la vie humaine en cité et, le sachant, pouvoir toujours et vouloir toujours faire ce qui est le meilleur. La première vérité difficile à connaître est, en effet, que l'art politique véritable ne doit pas se soucier du bien particulier, mais du bien commun, car **le bien commun assemble, le bien particulier déchire les cités, et que bien commun et bien particulier gagnent tous les deux à ce que le premier, plutôt que le second, soit solidement assuré** ».

Ce rapport entre le bien commun et le bien particulier est un enjeu majeur de l'existence, de la raison d'être et du bonheur d'une société. Lorsque ce rapport est abimé, la société connaît forcément un malaise, une crise ou même peut être amenée à éclater et disparaître. Le bien commun, c'est le bien du groupe, c'est lui qui lui permet de s'unir. Chaque groupe a son bien propre, le bien commun, que chaque membre du groupe poursuit en tant que membre du groupe.

Ce bien commun est ce que les membres du groupe doivent vouloir pour réaliser une certaine fin, c'est-à-dire ce pour quoi le groupe est fait et que seul le groupe permet d'atteindre.

L'Église étant un groupe, une société fondée par

Notre-Seigneur, elle a un bien propre, un bien commun qui lui permet de réaliser la fin pour laquelle elle a été créée, la glorification de Dieu via le salut des âmes. L'Église atteint cet objectif par la transmission de ce que le Christ a laissé comme moyen : une doctrine, une morale, la grâce donnée par les sacrements.

Par conséquent, chaque membre de l'Église, à sa place, travaille en tant que chrétien, à la plus grande gloire de Dieu par le salut de son âme en adhérant à la doctrine catholique, en essayant de conformer son agir à la morale catholique et en recevant les sacrements qui donnent la grâce. Ce bien commun, raison de notre appartenance commune à une même Église, est forcément incompatible avec tout ce qui s'y oppose ou l'affaiblit.

S'oppose directement au bien commun de l'Église toute doctrine ou morale ou pratique religieuse qui rejette la vérité de l'apport de Notre-Seigneur. Il est évident que l'athéisme ou la promotion de l'immoralité ne sauraient trouver une place dans l'Église.

Mais s'oppose aussi au bien commun de l'Église tout ce qui l'affaiblit en relativisant son importance, son exigence, son caractère absolu. Un peu comme si le président d'un club de football n'entretenait plus le terrain ni les vestiaires, n'organisait plus de matchs et ne cessait de faire l'apologie du rugby ou de la danse classique : il viderait peu à peu son club.

Ce bien commun de l'Église, raison de notre union de catholiques, est aujourd'hui officiellement et légalement relativisé et donc affaibli par les orientations doctrinales, morales et liturgiques institutionnalisées par le concile Vatican II. Par conséquent, le bien commun de l'Église nous oblige à rejeter ce concile, ses racines et ses conséquences. Adhérer à son orientation en la promouvant ou le laisser affaiblir l'Église en se taisant à son sujet pour rester dans la légalité, ce n'est ni plus ni moins que renoncer au bien commun pour son petit bien particulier.

Abbé Joël Malassagne

PAILLETTE D'OR

· Le Bienheureux Joseph Hermann (1150-1242), du monastère des Prémontrés de Steinfeld dans l'Eifel, qui mourut archevêque de Cologne a écrit le premier hymne connu en l'honneur du Sacré-Cœur, *Summi Regis Cor aveto*. Ce chant, très répandu au Moyen Age, est aujourd'hui inclus dans une longue prière qui salue chacun des membres de Jésus-Christ souffrant sur la croix :

*"Cœur du Souverain Roi, salut.
Je vous salue d'un cœur joyeux,
Il me plaît de vous embrasser
Et c'est le désir de mon cœur
Animez-moi à vous parler..."*

*Par la mort que vous avez soufferte,
Quand pour moi vous avez défailli,
O Cœur bien-aimé de mon cœur,
En vous portez tout mon amour :*

C'est là mon désir le plus vif...

*Par la moelle de mon cœur,
Pécheur que je suis et coupable,
Que votre amour pénètre à fond,
Qu'il ravisse tout mon cœur,
Mon cœur blessé d'amour.*

Je crie de la voix vivante du cœur,

Doux Cœur, car je vous aime :

*Inclinez-vous vers mon cœur,
Afin qu'il puisse s'unir à vous
Dévotement, cœur à Cœur..."*

LES PROMESSES ATTACHÉES À LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, enseignée par le Notre-Seigneur Lui-même à sainte Marguerite-Marie, consiste à recevoir la Sainte Eucharistie le premier vendredi du mois pendant neuf mois consécutifs, sans interruption. Cette dévotion doit être faite en esprit de réparation des outrages faits à Jésus-Christ par les hommes qui le rejettent. La promesse principale de Jésus faite à ceux qui offriront cette dévotion est la pénitence finale et l'assurance de mourir en état de grâce. Voici les douze promesses de Notre Seigneur Jésus-Christ pour la dévotion au Sacré-Cœur : *Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires à leur état - Je mettrai la paix dans leur famille - Je les consolerais dans toutes leurs peines - Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort -*

Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises - Les pécheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'océan infini de la Miséricorde - Les âmes tièdes deviendront ferventes - Les âmes ferventes s'élèveront à une grande perfection - Je bénirai moi-même les maisons où l'image de mon Sacré-Cœur sera exposée et honorée - Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis - Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom écrit dans mon Cœur, où il ne sera jamais effacé - Je te promets, dans l'excès de la miséricorde de mon Cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront les premiers vendredis du mois, neuf fois de suite, la grâce de la pénitence finale, qu'ils ne mourront point dans ma disgrâce, ni sans recevoir leurs Sacrements, et que mon divin Cœur se rendra leur asile assuré à cette dernière heure.

Les conditions : Recevoir la communion neuf premiers vendredis du mois consécutifs sans interruption - Avoir l'intention d'honorer le Sacré-Cœur de Jésus et d'obtenir la grâce de la pénitence finale - Offrir chaque communion en réparation pour les offenses commises contre le Saint-Sacrement.

LA FÊTE-DIEU À TOULOUSE EN 1700

Dans un tableau représentant la procession de la Fête-Dieu à Toulouse en 1700 sur le site *liturgia* nous remarquons que les huit capitouls de Toulouse (premiers magistrats de la ville, charge qui conférait la noblesse héréditaire) portent le dais, assistés par des petits pages, le Saint-Sacrement est porté par l'archevêque de Toulouse, les membres du Parlement de Toulouse suivent le dais, cierge en main pour beaucoup, la couleur liturgique est le rouge, comme à Paris (usage usuel en France jusqu'au XIXème siècle), le clergé porte des cierges (prescription liturgique pour la procession de la Fête-Dieu). L'usage de faire porter le dais à des personnages distingués est un beau témoignage de la France chrétienne, dans laquelle les premiers personnages de la Cité ne répugnaient pas à rendre un témoignage public et éclatant de leur foi. Nous espérons cette année que les toulousains et les montalbanais sauront se mobiliser pour honorer le Saint Sacrement dans les rues de Toulouse comme firent leurs aïeux jadis, avec la même foi et la même ferveur !

ÉPHÉMÉRIDES DE JUIN 2019

MOIS CONSACRÉ AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

	Notre-Dame du Férétra TOULOUSE	Prieuré St Dominique GRAGNAGUE	École St Jean Bosco TOULOUSE	Cours Notre-Dame de l'Assomption MONTAUBAN
samedi 1^{er} juin <i>1^{er} samedi du mois</i> Ste Angèle Merici, vierge	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 17h00 : chapelet récité devant le T.S. Sacrement 17h30 : messe basse		Récollecion du Tiers Ordre de la FSSPX	8h00 : messe basse
dimanche 2 juin Dimanche dans l'octave de l'Ascension	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'messe chantée			9h30 : confessions 10h00 : messe chantée
lundi 3 juin de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	18h30 : messe basse
mardi 4 juin St François Caracciolo, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
mercredi 5 juin St Boniface, évêque et martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
jeudi 6 juin St Norbert, évêque et confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
vendredi 7 juin de la férie <i>1^{er} vendredi du mois</i>	17h30 : Heure Sainte et confessions 18h30 : messe basse		11h10 : messe basse	8h00 : messe chantée
samedi 8 juin Vigile de la Pentecôte	15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse			8h00 : messe basse
dimanche 9 juin Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'messe chantée			9h30 : confessions 10h00 : messe chantée
lundi 10 juin Lundi de la Pentecôte	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			08h00 : messe chantée
mardi 11 juin Mardi de la Pentecôte	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			8h00 : messe basse
mercredi 12 juin Mercredi des Quatre-Temps de la Pentecôte	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
jeudi 13 juin Jeudi de la Pentecôte	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
vendredi 14 juin Vendredi des Quatre-Temps de la Pentecôte	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h10 : messe basse	8h40 : messe basse
samedi 15 juin Samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 18h30 : messe basse			8h00 : messe basse
dimanche 16 juin Fête de la Très Sainte Trinité	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'messe chantée			9h30 : confessions 10h00 : messe chantée
lundi 17 juin St Grégoire Barbarigo, évêque et confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			18h30 : messe basse
mardi 18 juin St Éphrem de Syrie, diacre, confesseur et docteur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
mercredi 19 juin Ste Julienne de Falconieri, vierge	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse

jeudi 20 juin Fête du Très Saint Sacrement	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		10h40 : messe chantée	8h40 : messe chantée
vendredi 21 juin St Louis de Gonzague, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
samedi 22 juin St Paulin de Nole, évêque et confesseur	15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse			10h00 : messe chantée
dimanche 23 juin Deuxième dimanche après la Pentecôte Solennité de la Fête-Dieu	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'messe chantée			9h30 : confessions 10h00 : messe chantée
lundi 24 juin Nativité de St Jean-Baptiste	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			18h30 : messe basse
mardi 25 juin St Guillaume, abbé	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
mercredi 26 juin Sts Jean et Paul, martyrs	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			7h15 : messe basse
jeudi 27 juin de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			8h00 : messe basse
vendredi 28 juin Fête du Sacré-Cœur de Jésus	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			8h00 : messe chantée
samedi 29 juin Sts Pierre et Paul, apôtres	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 18h30 : messe basse			8h00 : messe basse
dimanche 30 juin Troisième dimanche après la Pentecôte Solennité des SS Pierre et Paul	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'messe chantée			9h30 : confessions 10h00 : messe chantée

HONORAIRES DE MESSE : Messe : 17 euros Neuvaine : 170 euros Trentain : 680 euros

Carnet paroissial

Baptême : Alix DESAUTARD, le 18 mai au Férétra

Premières communions : Mathieu DE GRAEVE, Gabin DOMIATI, Ambroise DESAUTARD, Espérance FROTA, Clément FOUCAULT, Constance IMBERT, Olwen TABOT, Léopold VIVES le 19 mai au Férétra

PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU DANS LES RUES DE TOULOUSE LE DIMANCHE 23 JUIN 2019

Départ de la procession à 16h00 du parvis de la cathédrale Saint-Etienne.
À 17h00, arrivée et salut du Très Saint Sacrement dans l'église des Jacobins sur l'autel des reliques de saint Thomas d'Aquin.

Prieuré saint-Dominique
2245 av. des Platanes
31380 GRAGNAGUE
tél. : 05 61 74 27 93

Chapelle N.D. du Férétra
Place saint Roch
31400 TOULOUSE
tél. : 05 61 55 42 88

Cours N.D. de l'Assomption
93, av. Marceau Hamecher
82000 MONTAUBAN
tél. : 05 63 91 27 61

École Saint-Jean-Bosco
14 rue des Artistes
31200 TOULOUSE
tél. : 05 61 57 32 50